



Quelles sont les responsabilités d'un cafetier

Par **kokillage_old**, le **02/10/2007** à **10:11**

bonjour

j'aimerais savoir quelles sont les responsabilités d'un cafetier suite a une chute grave (trauma crânien hémorragie cérébrales) dans des escaliers après que la personne se soit "fortement" enivrée dans son établissement.

je rentre plus dans les détails , mon ami a un problème alcoolique et se rends régulièrement dans le même bar pour prendre "sa cuite" , le patron de l'établissement est donc au courant de ce problème et l'a par ailleurs plusieurs fois ramené a son domicile ce qui ne l'empêche pas de continuer a servir de l'alcool et ce sur toute une journée sans se poser de questions , je rajoute que mon ami est également porteur d'un handicap qui le rend plus fragile et vulnérable qu'une personne valide.

je sais qu'il y a un texte qui punit un cafetier servant de l'alcool a une personne manifestement ivre , qu'un cafetier a été également poursuivi suite a un accident de voiture ayant causé la mort de trois personnes
faute a l'ébriété de son client

mais existe t'il une responsabilité du cafetier si la personne a un accident en sortant de son établissement

merci de vos réponses